

Communiqué de presse du 24 janvier 2020

Le Groupe Mutuel salue la signature de l'accord de branche annoncé aujourd'hui à Berne et s'engage pour son application rapide et son respect strict dans un objectif de qualité du conseil aux assurés.

Martigny, le 24 janvier 2020. *«Le Groupe Mutuel salue la signature de cet accord et se réjouit de sa mise en œuvre rapide. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour tous les assurés car il permet de mieux encadrer les pratiques commerciales et ainsi de renforcer la qualité du conseil, démarche que nous soutenons depuis des années»*, indique Thomas Boyer, CEO du Groupe Mutuel. L'assureur de Martigny a été l'un des premiers acteurs importants à signer cet accord, démontrant ainsi sa volonté claire de s'engager en faveur d'un meilleur fonctionnement du système.

La signature de cet accord de branche, annoncé aujourd'hui à Berne par les associations faitières santésuisse et Curafutura (regroupant la grande majorité des assureurs maladie en Suisse), constitue, pour le Groupe Mutuel, une immense satisfaction.

«Nous nous sommes toujours engagés, et cela dès le début des négociations, pour l'aboutissement de ces discussions», précise Thomas Boyer. *«Nous respectons déjà l'accord de santésuisse sur le montant maximum des commissions versées pour l'assurance obligatoire de soins (AOS). Ce nouvel accord étend la réglementation aux assurances complémentaires privées. Nous allons évidemment nous y conformer pleinement dès son entrée en vigueur»*.

Concrètement, le Groupe Mutuel est particulièrement heureux du renforcement des exigences de formation et de l'interdiction des appels téléphoniques non désirés. *«Le monde de l'assurance a changé. Nous devons réussir à séduire nos clients avec des méthodes modernes et des conseils à forte valeur ajoutée. Les techniques de vente agressives et intrusives ne sont pas acceptables. Elles sont néfastes pour l'image et la réputation de toute la branche»*.

Des sanctions dissuasives, prononcées par une Cour d'arbitrage neutre, sont d'ailleurs prévues en cas de non-respect de l'accord. Le Groupe Mutuel y souscrit pleinement et fera tout son possible pour la mise en place d'une saine régulation du marché.

Le Groupe Mutuel déplore que quelques acteurs n'aient pas adhéré à l'accord de branche. Toutefois, la participation de la grande majorité des assureurs constitue un signal politique fort. *«Notre volonté est qu'ils soit appliqué et respecté par tous, le plus rapidement possible. Le Groupe Mutuel s'engage aujourd'hui comme hier pour un meilleur service et pour un conseil de qualité en faveur de tous les assurés»*, conclut Thomas Boyer.

Personne de contact pour les médias

Pascal Vuistiner, Responsable des relations médias en Suisse Romande

Tél. 058 758 32 08, Mobile 079 537 88 17, pvuistiner@groupemutuel.ch

À propos du Groupe Mutuel

Dans le domaine de l'assurance de base, le Groupe Mutuel compte 980 000 assurés. Au total, plus de 1,3 million de clients individuels ainsi que 23 000 entreprises clientes font confiance au Groupe Mutuel. Son chiffre d'affaires global dépasse les 5,6 milliards de francs.

En plus de l'assurance LAMal et des assurances complémentaires LCA, les clients disposent d'une palette complète d'assurances-vie pour la couverture de risques et leur prévoyance individuelle ainsi que d'une gamme d'assurances de patrimoine (protection juridique, responsabilité civile privée et inventaire du ménage). Aux entreprises, les assureurs du Groupe Mutuel proposent des assurances perte de gain maladie selon la LAMal et la LCA ainsi que l'assurance-accidents selon la LAA. De plus, la fondation de prévoyance professionnelle Groupe Mutuel Prévoyance – GMP a confié sa gestion au Groupe Mutuel.